

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</p>	<p style="text-align: center;">COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">N° DEL20250213_12/080</p>
	<p style="text-align: center;">Du 13 FEVRIER 2025 à 18 heures 30</p>
<p><u>NOMBRE :</u></p> <p>De Conseillers en exercice : 27</p> <p>De Présents : 24</p> <p>De Votants : 24</p> <p>Absents ayant donné procuration : 3.</p> <p>Absents excusés sans procuration : 0</p> <p>Absents non excusés sans procuration : 0</p> <p><u>Objet :</u> Avenant à la Convention entre la commune de Caveirac et l'association départementale des Francas du Gard relative à la gestion du Centre de Loisirs Educatif, dans le cadre d'une mutualisation avec les communes de Langlade et Saint Dionisy durant les vacances scolaires Année 2025 - Modification du tarif journalier à charge de la commune</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Florence DUSSAUT ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Agnès GHELFI ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Marion BERLINE ; Sophie GIMENO ; Guillaume BARAGNON ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Sophie LINGERAT ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Alice BROSSETTE ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Laurence MARTIN ; Marcel DESPROGES</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Isabelle MAZAY procuration à Jean-Luc CHAILAN ; Antoine GIRON procuration à Sophie LINGERAT ; Christian ANDRE procuration à Marcel DESPROGES</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration :</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>

Madame Catherine LAPIERRE, rapporteur, expose :

L'administration a fait le choix de la mise en œuvre d'un projet éducatif de territoire et d'une Convention Territoriale Globale trouvant notamment leurs traductions concrète dans la mise en place d'un centre de loisirs éducatifs, au bénéfice des enfants de 3 à 12 ans sur le territoire de la commune de LANGLADE en lien avec l'association départementale des Francas du Gard

Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé d'établir un avenant à la convention existante portant sur la modification du tarif journalier pour l'année 2025 à charge de la commune. Sa durée porte sur une période de 12 mois, du 1^{er} Janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Mesdames Alice BROSSETTE, Elisabeth CRES et Sophie GIMENO faisant partie du Conseil d'Administration de l'association des Francas du Gard, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention avec l'association Les Francas du Gard pour la gestion d'un centre de loisirs durant les vacances scolaires portant sur la modification du tarif journalier pour l'année 2025 à charge de la commune.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac, le 14 février 2025

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>